



Proprietaire 50-50 avec ex- conjoint

Par **chrystal**, le **18/04/2011** à **11:37**

Bonjour,
proprietaire a 50-50 avec mon ex conjoint j'habite la maison avec mes filles mais c'est lui qui rembourse le pret maison quel est son interet a lui? je paye la taxe fonciere et lui le pret maison. ma question si on vend la maison est ce que malgré tout c'est toujours 50-50 ou je perd de l'argent et a quel hauteur? merci beaucoup

Par **amajuris**, le **18/04/2011** à **14:45**

bjr,
si vous vendez la maison, le notaire répartira le prix de la vente selon l'acte de vente soit 50/50 et vous ferez votre affaire à l'amiable des remboursements du prêt que votre mari effectue en tenant compte que vous occupez à titre gratuit un bien qui lui appartient à 50%. sachant que la taxe foncière est sans doute de beaucoup inférieure aux remboursements effectués par votre ex-mari, la part revenant à votre ex-mari doit être supérieure de beaucoup aux 50 % de la valeur de la maison.
si vous n'arrivez à vous mettre d'accord, il vous faudra aller devant un juge et attendant l'argent restera chez le notaire.
cdt

Par **chrystal**, le **18/04/2011** à **18:23**

merçi beaucoup pour la reponse bonne soirée